

PAR COURRIEL

██████████

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 6 mai 2022, par laquelle vous souhaitez obtenir les résultats à ce jour relativement à la collecte de données sur les postes vacants pilotée par la firme Léger Marketing.

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons en pièce jointe le plus récent rapport disponible quant à l'objet de votre requête, soit celui produit au 31 décembre 2021.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un document mis à jour trimestriellement. Par conséquent, les données ne reflètent que le portrait d'une période donnée. Il est donc fortement recommandé d'interpréter les résultats de cette collecte avec prudence et d'éviter de faire un comparatif avec d'autres données recueillies dans des contextes différents lors des précédents sondages.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la présente décision dans les trente (30) jours suivant la date de cette dernière. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez agréer, ██████████ mes sincères salutations.

Lisa Lavoie
Directrice du Bureau de la sous-ministre
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.